

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 8 avril 2026****Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

DATE DE  
CONVOCAION

2 avril 2026

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Eric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE.

DATE DE PUBLICATION

4 AVRIL 2026

**Procurations :** Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Eric DEWULF

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Madame Tifenn LIEVIN à Madame Audrey BÉAGUE

Présents 25

Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Madame Mégahann WILLEMS

Votants 28

**Absents :** Monsieur Michaël PARENT**Secrétaire de séance :** Madame Francine MOURIKS

**Objet : Conseil  
d'administration de la  
maison de retraite Les  
Charmilles –  
Désignation des  
représentants**

**Délibération n°16/31– 04/2026**

**Objet de la délibération : Conseil d'administration de la maison de retraite  
Les Charmilles – Désignation des représentants**

Vu les articles L. 315-10 et R. 315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à la composition et fonctionnement des conseils d'administrations des établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote ;

Considérant qu'il convient de procéder à **la désignation de 2 délégués titulaires** (en plus du maire qui est président de droit) appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite d'Estaires.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même article stipule que « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires ».

Considérant que le Conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour procéder au vote à main levée en application de l'article L.2121-21 du code général des Collectivités Territoriales ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2026

Objet de la délibération : Conseil d'administration de la maison de retraite  
Les Charmilles – Désignation des représentants

Vu les candidatures suivantes :

1) Bérangère MAHAUDEN-VILLE 2) Monique DUHAYON

Il est procédé à l'élection des délégués appelés à siéger au conseil d'administration de la maison de retraite Les Charmilles :

**Ont obtenu :**

Mme Bérangère MAHAUDEN-VILLE : 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE).

Mme Monique DUHAYON : 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE).

Sont élues et acceptent leur mandat :

Madame Bérangère MAHAUDEN-VILLE  
Madame Monique DUHAYON

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance  
Francine MOURIKS



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 21 AVR. 2026

publié ou notifié le

Le Maire, 21 AVR. 2026

Dorothee BERTRAND

